

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

225 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la réhabilitation de 30 logements collectifs locatifs sociaux, 2 boulevard Lakanal, commune de Périgueux

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire délégant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir des travaux offrant aux locataires une amélioration sensible de leur sécurité :

- En rénovant les revêtements sur panneaux isolants extérieurs,
- En remplaçant et en sécurisant les garde-corps, et l'étanchéité des balcons,
- En remplaçant de la VMC.

Considérant que Périgord Habitat propose de réhabiliter un parc de 30 logements sociaux, d'améliorer le confort et la sécurité des locataires, mais également de procéder à une rénovation thermique qui permettra un gain énergétique supérieur à 80 kWh/m²,

Et que le règlement d'intervention de l'agglomération prévoit d'attribuer une aide de 1500 € par logement pour chacune de ces interventions et une majoration de 1500 € pour la rénovation thermique,

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Périgueux, par délibération du 3 juillet 2024, soutient également cette opération de restructuration de 30 logements sociaux avec une subvention équivalente à celle de l'agglomération, à hauteur de 90 000 €,

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 90 000 € conformément au règlement d'intervention sur le parc social, et correspondant au financement de 13 % du déficit d'opération.

Fait à Périgueux, le **11 DEC. 2025**

Affiché le **11 DEC. 2025**

Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 024-200040392-20251211-DEC2025_067-AR

**Réhabilitation d'un bâtiment de 30 logements collectifs sociaux**

- La rénovation du bâtiment collectif situé 2 Boulevard Lakanal à Périgueux accueillant 30 logements sociaux collectifs (HLMO) permet une amélioration du confort des habitants et de leurs conditions de sécurité.
- Les logements sont situés à proximité du centre-ville de Périgueux et de la gare, proches des services publics. Le quartier est bien desservi par les transports en commun.

Les travaux seront réalisés entre septembre 2024 et avril 2026.

Les loyers sont conventionnés avec un plafond à 3,16 €/m² pour 2024. 15 logements ont un loyer appliqué au plafond et 15 logements sont quittancés à 3,04 €/m². Il n'y aura pas de hausse de loyer consécutive à ces travaux.

Type de logement	Forme	Nombre de logements				Surface habitable (M ²)	Loyer mensuel		
		PLAI	PLUS	Autres : HLMO	TOTAL		PLAI	PLUS	Autres : HLMO
T3	Collectif			16	16	117,50			363,00 €
T4	Collectif			13	13	135,50			422,00 €
T5	Collectif			1	1	147,00			447,00 €
	TOTAL			30	30				

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses directement liées à l'opération	Montant Des Dépenses TTC	Ressources	Montant
Travaux d'ITE et remplacement des garde-corps, étanchéité des balcons et remplacement de la VMC	692 540 €	Subvention CD24 Subvention LE GRAND PERIGUEUX Prêts Subvention COMMUNE	40 000 € 90 000 € 472 540 € 90 000 €
TOTAL	692 540 €	TOTAL	692 540 €